



Groupe de travail « Convention de l'ASMA » du 6 novembre 2024

COMPTE-RENDU

Paris, le 6 novembre 2024

L'UNSA était représentée par Emilie Cerisier, Jérôme Chaur, Manuel Deveaud et Martine Harnichard.

Les ayants-droits :

L'administration a travaillé sur une annexe, qui sera discutée à ce GT.

Le financement :

L'administration est consciente des demandes des OS concernant le montant de la subvention, mais il n'est pas possible de voter un budget en déficit.

Les moyens financiers sont contraints et le ministère devra faire des choix. Les demandes d'adaptation des OS doivent être discutées dans un dialogue de confiance et de transparence.

L'administration n'a pas besoin des sous-détails, mais elle a besoin d'informations sur ce qui se passe au niveau de l'ASMA nationale et des ASMA départementales. En cumulant tous les éléments, elle estime un budget de 4 M€ octroyé à l'ASMA. Elle ne veut pas remettre en cause l'indépendance de l'ASMA. Ce GT est mis en place pour lever les irritants et les blocages. L'objectif est de finaliser pour la fin 2024.

Réaction des OS :

La dernière version de la convention a été très déstabilisante pour les OS, avec une recrudescence d'indicateurs et de reporting.

Les 40 ans de l'ASMA ont montré un fonctionnement utile, pertinent et responsable grâce à ses bénévoles. Il faut rappeler que le modèle est associatif.

Sur la question des retraités, plusieurs ASMA Départementales (AD) reposent sur des retraités bénévoles. Retirer des ayants-droits car leur dernier employeur n'était pas le MASAF est un choc. Il en est de même pour les agents en PNA sortante.

Le bilan à date :

Les OS et l'administration ne sont pas alignées sur la méthode de travail. Elles souhaitent travailler avec la même méthode déjà éprouvée lors des négociations.



UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES - Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP - ☎ 01.49.55.43.05

- unsa-agrifor.syndicats@agriculture.gouv.fr - <https://www.unsa-agriculture.fr/>

L'administration accepte de travailler sous format tableau comme suit :

- Colonne 1 : Article
- Colonne 2 : Convention 2025
- Colonne 3 : Proposition SRH
- Colonne 4 : Observations
- Colonne 5 : Proposition commune.

Le problème de confiance mutuelle en baisse est dû au manque de moyens au niveau du BASS et du SRH. Tous les documents sont distribués, donc c'est un manque de temps et de moyens car il n'y a pas assez de temps et d'effectifs pour les analyser. Au niveau national, les infos ne sont pas compliquées à fournir mais au niveau départemental, ce sont les forces vives qui peuvent manquer. Les remontées des AD sont très hétérogènes.

Réponse de l'administration :

L'administration salue les forces vives locales et il n'est pas question de les affaiblir.

L'administration n'envisage pas de mettre en danger l'organisation de l'ASMA, précieuse et fragile.

Il faut être pragmatique, utile et fonctionnel.

C'est un outil ancien, précieux, utile et qui doit s'adapter aux contextes de contraintes budgétaires actuels, tout en tenant compte de la réalité du fonctionnement associatif. C'est un budget associatif conséquent (plus de 4 millions d'euros).

Convention :

L'administration est d'accord pour mettre un préambule sur les valeurs de l'ASMA.

Elle refuse de notifier les 3 % de la masse salariale pour le budget.

Elle demande aux OS d'envoyer les amendements avec argumentaire pour travailler la suite de la convention.

L'administration propose d'avancer le prochain GT ASMA le 26 novembre, à la place du GT élections 2026 avec un retour des amendements des OS pour le 20 novembre.

Visio intersyndicale ASMA le 20 novembre à 14h00